Légende: PAG

- Parcelle cadastrale / immeuble (1)
- Parcelle / immeuble en réalisation (2)
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1	Zone d'habitation 1	BEP	Zone de bâtiments et d'équipements publics
HAB-2	Zone d'habitation 2	BEP-eq	Zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements
MIX-u	Zone mixte urbaine	BEP-dp	Zone de bâtiments et d'équipements publics - dépôt
MIX-v	Zone mixte villageoise	ECO-c1	Zone d'activités économiques communale type 1
MIX-r	Zone mixte rurale	SP-n	Zone d'activités spécifiques nationale
JAR	Zone de jardins familiaux	COM	Zone commerciale
		REC-aj	Zone de sport et de loisirs - espace vert et aire de jeux
		REC-eq	Zone de sport et de loisirs - réservé aux constructions et installations équestres
		GARE	Zone de gares ferroviaires

PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Ref. SD	Représentation de la zone	
COS max.	CUS max.	Imax.
COS min.	DL max.	Imax.
CUS min.	DL min.	

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

AGR	Zone agricole	PARC	Zone de parc public
FOR	Zone forestière (3)	VERD	Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, a titre indicatif
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Zone d'aménagement différé - PAP NQ
- Zone de servitude "urbanisation"
  - EN — Servitude "urbanisation - éléments naturels / arbre"
  - IP — Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
  - IP-j — Servitude "urbanisation - intégration jardin"
  - CE — Servitude "urbanisation - cours d'eau"
  - CV — Servitude "urbanisation - coupure verte"
  - AC — Servitude "urbanisation - accès"
  - Pa — Servitude "urbanisation - stationnement écologique à ciel ouvert"
  - R — Servitude "urbanisation - rétention"
  - AT — Servitude "urbanisation - aménagement anti bruit"
  - CS — Servitude "urbanisation - construction exclusive"
  - EL — Servitude "urbanisation - entrée de localité"
- Secteur et élément protégés d'intérêt communal - "environnement construit - C"
  - Bâtiment protégé (4)
  - Gabarit et alignement protégés (4)
  - Petit patrimoine (4)
- Secteur protégé d'intérêt communal - "environnement naturel et paysage - N"
- Zone de bruit ≥ 70dBA (5)
- Couloir pour projets routiers
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Couloir pour projets d'écoulement des eaux pluviales (16)
- Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées (16)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- Aménagement du territoire
  - **Plans directeurs sectoriels - PDS** (17)
    - PDS Paysages (PSP); Coupures vertes (CV)
    - PDS Zones d'activités économiques (PSZAE); Zones d'activités économiques existantes
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt national - déclarée (6)
  - Zone protégée d'intérêt national - à déclarer (7)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zone de protection spéciale (8)
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Immeuble et objet classés monuments nationaux (9)
  - Immeuble et objet / allée inscrits à l'inventaire supplémentaire (9)
- à la gestion de l'eau
  - Zone inondable - HQ10 (10)
  - Zone inondable - HQ100 (10)
  - Zone inondable - HQ extrême (10)
  - Zone de protection d'eaux potables (11)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotope protégé (relevé non exhaustif) (12)
- Habitat d'espèces protégées Art 17 + Art 21 (relevé non exhaustif) (13)
- Mesure CEF - habitat d'espèces protégées (relevé non exhaustif) (13)
- Terrain avec des vestiges archéologiques majeurs connus méritant une protection et une conservation durable (14)
- Terrain avec des vestiges archéologiques connus ou indices, à étudier avant altération ou destruction (14)
- Zone de risques - "contamination"
- Zone de risques naturels prévisibles (15)
- Ligne ferroviaire (3)
- Autoroute (A) (3)
- Route nationale (RN) (3)
- Chemin repris (CR) (3)
- Réseau routier et stationnement
- Limite de la commune (3)
- Cimetière
- Cours d'eau / Eau stagnante (3)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (3)
- Conduite électrique aérienne (3)
- Collecteur existant
- Réseau eau potable existant

(1) *Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2015*
(2) *Mise à jour, AC Betzdorf et Z+B*
(3) *Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - ACT, Luxbg. 2005*
(4) *Modification ponctuelle « secteurs sauvegardés » 18.04.2016 et actualisations 2016*
(5) *MDDI - Environnement, Cartographie du Bruit, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)*
(6) *MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017*
ZPN déclarées / Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales)
(7) *MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017*
ZPRN à déclarer / Zones proposées par le 2ème Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017
(8) *Zones Natura 2000, Ministère de l'Environnement, 2015*
(9) *Service des sites et monuments nationaux (Mémorial B – no 35 du 19 mai 2009, update 21 février 2018)*
(10) *Mémorial A Nr 42 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de la Moselle et de la Syre*
(11) *Mémorial A Nr. A748 de Règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Lamptour, Giedgendall 1, Giedgendall 2, Lamptcht, Auf Setzen 1 et Auf Setzen 4 et situés sur le territoire des communes de Betzdorf et Flaxweiler.*
(12) *Les structures et surfaces identifiées sur le plan ont été répertoriées sur base de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;*
Cadastre des biotopes protégés du bloc-bâti et ses alentours, Zeyen+Baumann, 2013
Cadastre des biotopes, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2008
(13) *Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 et de l'article 27 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*
(14) *Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, mars 2017*
(15) *Service géologique de l'Etat, janvier 2010*
(16) *Tracé de principe, BEST, 2017 - localisation et largeur du couloir à définir dans le projet d'execution*
(17) *Réglements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « zones d'activités »*

Commune de Betzdorf

Plan d'aménagement général

N°	Modifications ponctuelles	Approbations définitives du Ministre des Affaires intérieures	Références	Approbations définitives du Ministre de l'Environnement	Références
05	Roudemerbaach à Olingen	18.07.2024	122C/017/2024	10.07.2024	107151-PS
02	Zone verte à Banzelt	04.05.2023	122C/016/2022	23.03.2023	104049/PS
01	Op dem Millewee à Roodt-sur-Syre	16.09.2021	122C/014/2021	-	-

- Vote du conseil communal le 1er février 2019
- Approbation de la Ministre de l'Intérieur en date du 1 août 2019, réf.: 122C/013/2018
- Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 6 mai 2019
- Version adaptée suivant l'entrée en vigueur des Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », «zones d'activités économiques » conformément à l'article 20 (5) de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

Ouljen, Banzelt

Commune de Flaxweiler

ZEYEN BAUMANN
URBANISME AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ENVIRONNEMENT GÉNIE CIVIL
Zeyen+Baumann sàrl
9, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
T+352 33 02 04
F+352 33 28 86
www.zeyenbaumann.lu

Plan coordonné

échelle 1:2.500

juillet 2024

Zeyen + Baumann aménagement+urbanisme

échelle 1:2.500 - 17/05/2024 - PLAN COORDONNE (DAO) - 107151-PS - DOSSIER PAG BETZDORF